

RÉVISION

R L P

RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ
DE LA VILLE D'AVIGNON

LETTRE DE CONCERTATION N°2
Diagnostic et projet d'orientations



PUBLICITÉ



PRÉ-ENSEIGNE

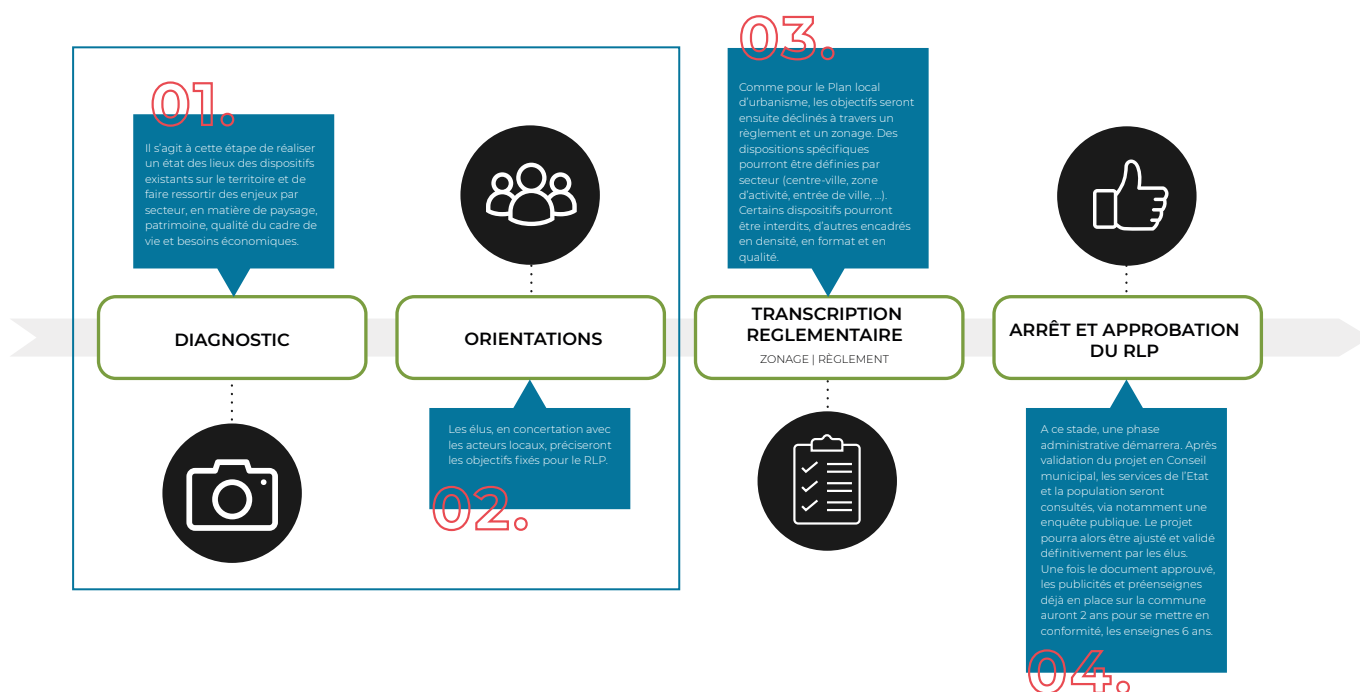


ENSEIGNE

AVIGNON
Ville d'exception

La Ville d'Avignon s'engage aujourd'hui dans la révision de son Règlement Local de Publicité, qui encadre les dispositifs publicitaires, préenseignes et enseignes installés sur la commune. Le 14 janvier 2021, le règlement en vigueur depuis 1998 est devenu caduc, engendrant un retour aux dispositions nationales. L'élaboration d'un nouveau RLP va à la fois permettre à la commune de conserver la compétence de l'affichage mais également de lancer une véritable réflexion sur le devenir de nos paysages urbains.

AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE, OÙ EN EST-ON ?



LE DIAGNOSTIC

LE DIAGNOSTIC A ÉTÉ CLÔTURÉ ET VALIDÉ À LA FIN DE L'ÉTÉ 2022

Deux documents ont été élaborés pour révéler les constats et identifier les enjeux du territoire :

- Le diagnostic publicitaire : un état des lieux du territoire sous le prisme de la publicité, des préenseignes et des enseignes
- Le diagnostic territorial : permet de révéler les sensibilités du territoire au regard de l'affichage publicitaire.

Ce travail a fait l'objet d'un partage en réunion publique le 6 décembre 2022.

QUELS SONT LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

Du croisement de ces deux volets du diagnostic, les secteurs à enjeux ont été définis. Ils s'appuient sur des espaces aux caractéristiques communes et ayant des problématiques similaires en termes d'affichage. Les principaux enjeux pour chaque secteur sont les suivants :



Les entrées de ville et les pénétrantes urbaines

ENJEUX.

- **L'amélioration de la qualité urbaine de ces entrées de ville**
 - Mise en valeur de la 1ère et dernière image du territoire
 - Mise en valeur du centre patrimonial et de son site UNESCO
 - Renforcement de l'attractivité du territoire
 - Lisibilité des établissements
- **Le maintien/renforcement d'une traversée urbaine de qualité sur**

la rocade, en lien avec le projet de boulevard urbain.

- **La préservation de la qualité de l'entrée d'Avignon depuis :**

- Les ponts de l'Europe et Daladier : qualité de perception des monuments UNESCO, des remparts et de leur abords végétalisés
- La route du Dr Pons : caractère naturel de cette entrée de ville, avec vue sur le centre historique



Les pénétrantes urbaines secondaires de cœurs de quartier

ENJEUX

- L'amélioration de la qualité du cadre de vie, des paysages du quotidien, en

particulier dans les quartiers résidentiels



Le centre historique : site patrimonial remarquable

ENJEUX

- Préservation/valorisation de la qualité du site patrimonial remarquable et de ses abords

- Valorisation et lisibilité du patrimoine bâti

- Valorisation de l'image de la ville (site touristique)

- Tout en conservant des supports d'information municipale, nécessaires à la valorisation de la ville

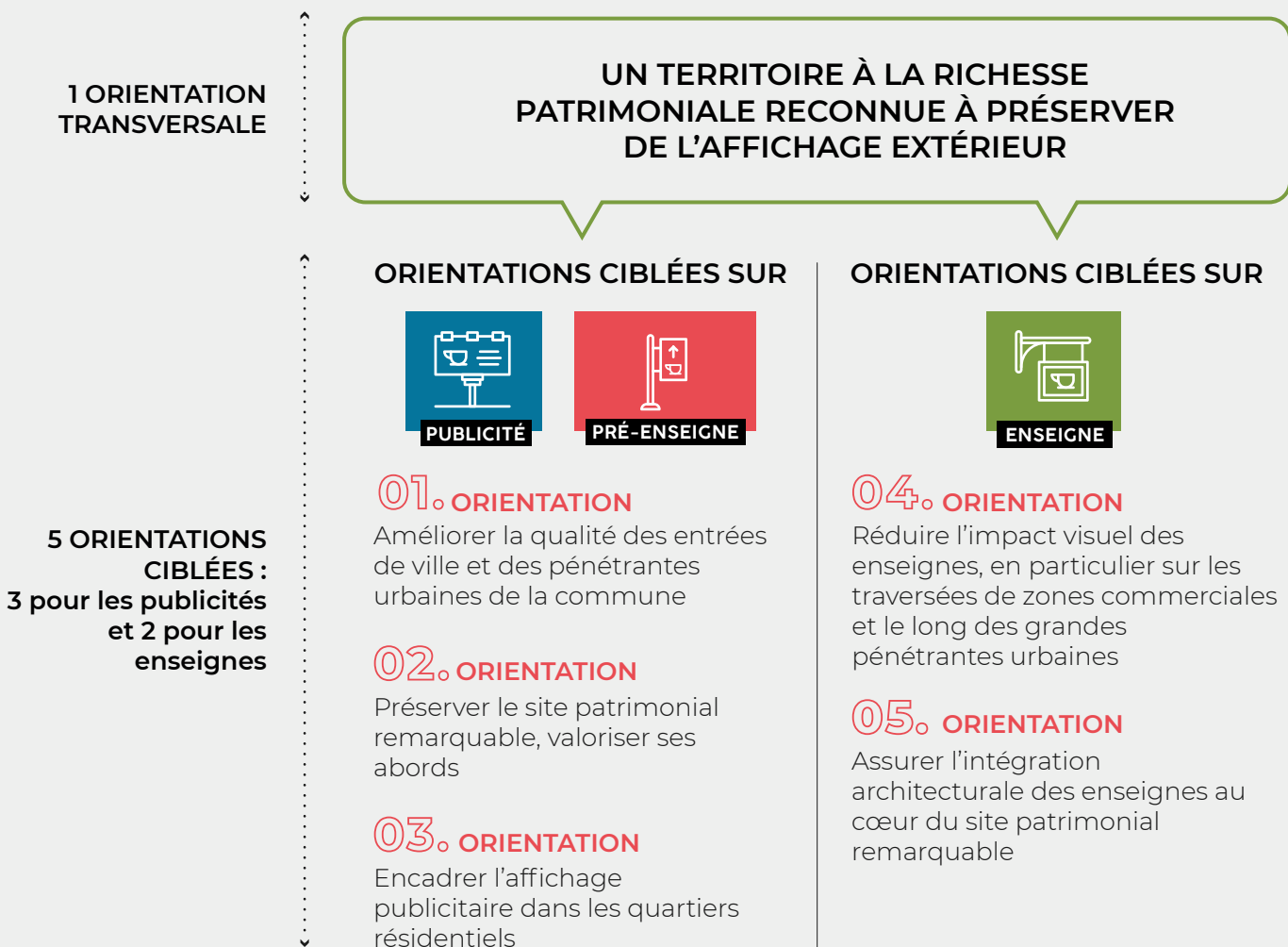
De ces enjeux découlent les orientations ci-dessous.

LES ORIENTATIONS

Elles permettent aux élus de proposer une réponse politique aux enjeux soulevés dans le diagnostic et ainsi constituer un cap dans lequel devront s'inscrire les mesures réglementaires du document.

Les orientations doivent entrer dans un objectif d'équilibre entre la préservation des paysages et du cadre de vie et la valorisation de l'attractivité économique locale.

Le projet d'orientations, devant faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal en septembre 2023, sont les suivantes :



QUELLE EST LA SUITE ?

LA TRANSCRIPTION REGLEMENTAIRE : LE ZONAGE ET LE REGLEMENT

Comme pour le Plan local d'urbanisme, les objectifs seront ensuite déclinés à travers un règlement et un zonage. Des dispositions spécifiques pourront être définies par secteur (centre-ville, zone d'activité, entrée de ville, ...). Certains dispositifs pourront être interdits, d'autres encadrés en densité, en format et en qualité.

Cette étape a fait l'objet de réunions dans les quartiers auxquelles étaient conviés les conseillers de quartier mais également les Avignonnais et Avignonnaises de la réserve citoyenne. Après une présentation du diagnostic et des orientations, les personnes présentes ont pu travailler en atelier sur les pistes règlementaires à privilégier par quartier ou secteurs de la Ville.



Travail en atelier sur le Règlement Local de Publicité

COMMENT S'INFORMER ET S'EXPRIMER ?

La concertation est une étape essentielle qui se tient tout au long de la démarche. La population et les acteurs du territoire peuvent donner leur avis :



Sur le registre de concertation mis à disposition à l'accueil de la Mairie et dans les mairies annexes



Sur la plateforme de concertation jeparticipe.avignon.fr/



Par courrier, à Madame Le Maire : Concertation sur le Règlement Local de Publicité, Hôtel de ville, Place de l'Horloge, 84000 Avignon



Lors des différentes réunions publiques qui seront organisées au long de la mission

